



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 AVRIL 2019**

L'An deux mil dix-neuf, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Dozières, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard DELATTRE, Maire.

Date de convocation : 27/03/2019

Date d'affichage : 27/03 /2019

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 7 + 1 pouvoir

Votants : 8

Etaient présents : MM Delattre Bernard, Lagrenée Lucien, Pelletier Joël, Dachez Dominique, Thomas Jean-Claude, Elobbadi Karim, Aince Béatrice,

Formant la majorité des membres en exercice ;

Etaient Absents: Beaugrand Michel (qui a remis pouvoir à Lagrenée Lucien), Brihier Nicolas, Poiret Candice

La séance est ouverte. M. Karim Elobbadi est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

Compte-Rendu du 25 février 2019 : pas d'observation particulière, adopté à l'unanimité.

Communications du Maire

Inscription d'un point supplémentaire à l'Ordre du Jour de la présente séance du CM :

Monsieur le Maire demande aux membres présents du Conseil, l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire au présent Ordre du jour, celui de délibérer sur le projet de RPC (Regroupement Pédagogique Concentré), conformément au premier relevé de conclusions de la réunion préfectorale d'information du 16 janvier dernier, figurant parmi les orientales prises et devant être prises pour la fin du premier trimestre 2019 (donc dès à présent).

Pour nous élus ainsi que pour notre *population (organisation à cet effet d'une réunion publique le 20 mars 2017, rapportée dans les « communications du Maire » de la séance de CM du 03 avril 2017)* nous savons que nous sommes favorables à ce projet de l'école franco-australienne « Charles Bean » ; proposé et conduit par son fondateur, Dr Will Davies, historien à Sydney, que vous connaissez tous et qui, avec un groupe de personnalités australiennes, a constitué une « Sté de projet » pour cette réalisation dont elle assurerait la totalité de l'investissement.

Ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs communications sur son évolution, lors de précédentes séances de conseils municipaux, dont une délibération déjà dans une séance du 6 mars 2017 où l'ordre du jour, d'ailleurs unique, à savoir : « Projet de l'école franco-australienne : Mise à disposition du bâtiment Mairie-Ecole ».

Cependant, et compte-tenu des conclusions de la réunion du 16 janvier dernier, prises sous la direction de Bernard Musset, sous-préfet de Péronne et Montdidier, dont nous vous donnerons lecture lors de la délibération à prendre étant la suivante :

« A/ Les communes délibèrent avant la fin du premier trimestre pour faire connaître leur position sur ce projeté ».

Il convient donc de nous prononcer officiellement sur cette question précise.

Etes-vous d'accord par conséquent pour ajouter ce point supplémentaire à l'ordre du jour de notre séance actuelle ?

Décision : A l'unanimité, les membres présents du Conseil Municipal donnent leur accord pour ajouter ce point ainsi présenté à l'Ordre du Jour..

ANZAC 2019 : Rencontre sportive « intercommunale ». Participation de Pozières.

Monsieur le Maire rappelle l'inscription du village pour un « tournoi de Foot à 5 » organisé par la commune de Vignacourt pour commémorer la mémoire Franco-Australienne sous le thème « 3 communes du front contre 3 communes de l'arrière front ». L'âge minimum requis est de 15 ans mais cela concerne toutes personnes, femmes et hommes, intéressés par cette participation le samedi 20 avril courant. Un rassemblement est prévu à 13H30 devant la Mairie pour un départ à 13H45 afin d'assurer un covoiturage. Une information a été distribuée dans le village. Il est encore temps de se manifester, participants comme accompagnants.

Raymond Dollez :

Monsieur le Maire évoque la disparition de Raymond Dollez pour qui l'ensemble des membres du Conseil Municipal relate un à un des anecdotes diverses laissant le souvenir d'un ancien collègue, conseiller municipal, particulièrement chaleureux, simple et attentionné envers tous. Il a été aussi le porte-drapeau du village pendant près des 30 années qu'il a passé en sa qualité de citoyen de Pozières et aussi comme représentant de la FNACA, association d'anciens combattants d'Algérie dont il faisait partie. Sa photo, très révélatrice du porte-drapeau qu'il était, prise et offerte par le reporter photographe d'un grand journal australien figure désormais dans la salle de réunion du Conseil.

Sa longue carrière professionnelle de coiffeur à Albert, ses participations spontanées auprès des associations du village et notamment comme acteur/figurant dans plusieurs Son & Lumière de Pozières, ont largement contribué à conforter sa grande notoriété.

A cet effet, et après avoir observé un temps de silence en sa mémoire, Mr le Maire donne lecture d'une lettre personnelle de Bertrand Xavier, Président de la Région des Hauts de France, qui, informé de sa disparition, a tenu à présenter ses condoléances, en son nom et celui de tout le Conseil Régional des Hauts de France.

Budget

Approbation du Compte de Gestion et Adoption du Compte Administratif 2018

Le Compte de Gestion du receveur municipal conforme au Compte Administratif communal 2018 sont présentés au Conseil Municipal. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 116 418.91 € et les recettes à 152 582.74 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 26 431.14 € et les recettes à 95 506.02 €. Un excédent de 139 271.21 € sera inscrit en recettes de fonctionnement et un excédent de 108 332.85 € en recettes d'investissement du budget primitif 2019.

En ce qui concerne le Compte Administratif, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Après délibération, le Compte de Gestion 2018 du Receveur municipal et le Compte Administratif 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Fiscalité directe locale 2019

Conformément à ce qui avait été décidé lors de la construction de la mairie salle communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne plus augmenter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019 et maintient les taux suivants :

Taxe d'habitation : 13.60 % Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.23 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.73 %

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111) de la nomenclature M14 de soixante-neuf mille cinq cent quarante-deux euros (69 542 €)

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Examen et vote du Budget Primitif 2019

Présentation du Budget Primitif 2019 résumé comme suit :

| Fonctionnement | | |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
| Votés | 264 706.21 € | 125 435.00 € |
| Excédent 2018 | | 139 271.21 € |
| Total | 264 706.21 € | 264 706.21 € |
| | | |
| Investissement | | |
| Votés | 74 200 € | 1 700.00 € |
| Excédent 2018 | | 108 332.85 € |
| Total | 74 200 € | 110 032.85 € |

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 74 200 €.

Elles comprennent notamment :

Des travaux de voirie bordurage de la route de Bazentin (RD73 sur la partie Pozières, soit inférieure à 100 m). Ces travaux profiteraient d'une opération de groupement de commandes, récemment décidée par le Conseil communautaire et que par ailleurs, le département qui envisage de rénover la totalité de la RD 73, retiendrait la pose d'un bitume au lieu d'un simple renforcement graviers, à la condition que cette portion soit bordurée.

L'installation de radars pédagogiques (demande récurrente des élus pour une meilleure sensibilisation des automobilistes contre la vitesse excessive)

La pose de deux crosses d'éclairage public supplémentaires sur candélabres d'éclairage public déjà existants (afin de couvrir deux espaces sombres ou « trous noirs »).

Les remboursements du capital des emprunts.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 110 032.85 € correspondant au résultat positif de 2018 et à la récupération de TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2019.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Demande de subvention à l'Etat au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe que suite à la décision d'installer des radars pédagogiques, il est possible de demander une subvention à l'Etat au titre des amendes de police. 30 % du montant hors taxe soit 1 615.05 € pourraient nous être accordés.

Le dispositif en faveur des communes du Conseil départemental permet également de bénéficier d'une subvention de 30 % sur le montant hors taxe de l'achat des radars pédagogiques mais également sur les travaux de voirie-bordurage qui pourraient être engagés. Pour ces derniers, il convient d'attendre le résultat du marché auquel la commune a adhéré avec la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot pour avoir le montant exact des travaux et pouvoir monter le dossier de demande de subvention. Monsieur le maire précise que cette subvention est toutefois plafonnée à 10 000 €.

Après délibération, le Conseil municipal approuve et sollicite l'aide de l'Etat au titre des amendes de police.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Personnel communal

Recrutement d'un Adjoint Technique contractuel à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique en date du 1^{er} mars 2017 pour effectuer le nettoyage des sanitaires de la salle communale et informe que la personne recrutée a donné sa démission. Le poste est donc à pourvoir au 1^{er} mai prochain. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un Adjoint technique contractuel à raison d'une heure hebdomadaire.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Projet de Regroupement Pédagogique Concentré de Pozières

Monsieur le Maire ayant déjà exposé cette nécessité de délibérer à l'occasion des « communications du Maire » de la présente séance, demande donc aux membres présents du Conseil, de se prononcer et de donner leur avis sur le projet de RPC (Regroupement Pédagogique Concentré), conformément au relevé de conclusions de la réunion d'information du 16 janvier dernier à la sous-préfecture de Péronne, figurant parmi les orientations prises. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée réunie que pour ce qui nous concerne, des comptes-rendus sur l'état d'avancement de ce projet sont régulièrement formulés lors des diverses séances de conseils municipaux. Il en est de même avec l'ensemble de la population, par le biais des divers bulletins communaux et encore récemment lors de la traditionnelle cérémonie annuelle des « Vœux du Maire » de janvier 2019. Il rappelle aussi qu'une réunion publique a été organisée sur ce thème le 20 mars 2017, rapportée encore dans les « communications du Maire » de la séance de CM du 03 avril 2017.

Le Conseil Municipal, les habitants du village, les diverses associations, composantes importantes, ont toujours démontré qu'ils étaient favorables et même fiers de ce projet d'une nouvelle école à Pozières, offerte par cette générosité australienne, fondée sur le poids du sacrifice connu de tous. Elle est encore prouvée par cette initiative du Dr Will Davies, historien à Sydney, déjà artisan du jumelage entre la Ville de Ku-Ring-Gai (agglomération de Sydney) et le village de Pozières. Il a constitué, pour marquer la mémoire du premier centenaire de l'engagement de l'Australie sur le front ouest de la France, un collectif pour créer une nouvelle école à Pozières afin de sceller l'amitié entre nos peuples.

Comme rappelé précédemment, le projet a déjà fait l'objet de plusieurs communications sur son évolution, lors de précédentes séances de conseils municipaux. Il est rappelé qu'une délibération à déjà été prise dans une séance du conseil en date du 6 mars 2017 où l'ordre du jour, d'ailleurs unique, était : « Projet de l'école franco-australienne : Mise à disposition du bâtiment Mairie-Ecole ».

Compte-tenu des conclusions de la réunion du 16 janvier dernier, prises sous la direction de Bernard Musset, sous-préfet de Péronne et Montdidier, Monsieur le Maire donne lecture complète du relevé de conclusions et d'orientations de cette réunion. Il convient de répondre au point de conclusion suivant :

« A/ Les communes délibèrent avant la fin du premier trimestre pour faire connaître leur position sur ce projet ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, émettent unanimement un avis favorable au projet d'une nouvelle école à Pozières.

Ils reconnaissent ne pas ignorer que le collectif australien déjà constitué, a prévu de financer « les travaux d'investissement », « l'équipement de départ » ainsi que « le numérique ».

Quant aux coûts de fonctionnement qui seront partagés par l'ensemble des collectivités adhérentes au projet, les membres du conseil ont conscience qu'une telle réalisation sera édifiée en respect des normes obligatoires en vigueur à ce jour, notamment en matière d'isolation visant à réduire au maximum les consommations énergétiques, ce qui n'est absolument pas le cas dans la plupart des écoles actuelles « dispersées par ailleurs » et pour lesquelles les

différentes communes connaissent des charges aujourd'hui non négligeables. La contribution financière actuelle du SISCO de Pozières est particulièrement évocatrice sur ce point.

Par conséquent, les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émettent un avis très favorable au projet de cette nouvelle école à Pozières dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Concentré.

S'ils ont conscience que la notion d'un « enseignement bilingue » pose des difficultés, les membres du conseil municipal, unanimement, regrettent néanmoins qu'« un enseignement de la langue anglaise » ne figure plus de façon « plus affirmée », tel mentionné dans le relevé de conclusions de la réunion de travail du 25 octobre 2018 chez Monsieur le Préfet de la Somme, en présence de plusieurs personnalités, dont notamment SE l'Ambassadeur d'Australie Brendan Berne, dans les termes suivants : « *Un enseignement de la langue anglaise sera toutefois organisé et aura vocation à se développer progressivement* ». En effet, cette préférence avait été exprimée par Monsieur le Directeur académique Jean Hubac, à l'exemple de l'école primaire « Sagebien » à Amiens, visitée par une délégation que j'avais conduite sur les conseils du prédécesseur de Mr Hubac, Mr Delecluse. Cette délégation, reçue par la directrice de l'école Sagebien, avait été très intéressée par l'expérience de cet établissement (*liens franco-américains*).

Les membres du Conseil municipal demandent donc à ce que cette formulation soit réaffirmée lors de la prochaine réunion de ce deuxième trimestre car c'est là une précision pour laquelle nombre de communes voisines ont été très sensibles, intéressées et aussi motivées pour prendre leur décision respective.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, à 22h30 la séance est levée.

| Le Maire, DELATTRE B. | Le 1 ^{er} Adjoint LAGRENEE L. | Le 2 ^{ème} Adjoint PELLETIER J. | Le 3 ^{ème} Adjoint DACHEZ D. |
|---------------------------------------|---|---|---|
| M. THOMAS J-C. | M. ELOBBADI K. | Mme. AINCE B. | M. BEAUGRAND M Absent (pouvoir à Lagrenée Lucien) |
| Mme. POIRET C. Absente excusée | M. BRIHIER N. Absent excusé | | |